CINQUIÈME ANNÉE

LE NUMÉRO 5 CENTIMES

RÉDACTION
13, Rue des Champs, 13
ROUBAIX

L'Egalité
DE ROUBAIX-TOURCOING
Journal Socialiste Quotidien

CINQUIÈME ANNÉE

LE NUMÉRO 5 CENTIMES

ADMINISTRATION
13, Rue des Champs, 13
ROUBAIX

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
Nord et Départements limitrophes.	4 fr. 50	9 fr.	18 fr.
Autres Départements.	5 fr. 50	11 fr.	22 fr.

N° 170 Samedi 17 Juin 1899 N° 170

ANNONCES
Les Annonces sont reçues à la Société Générale de Publicité, 7, rue Drouot, Paris (Téléphone 221.85) et dans les succursales
LILLE, 28, rue Faidherbe
et dans les bureaux de l'Administration du journal

OUVRONS L'ŒIL

L'arrêt de la Cour de cassation a plongé le pays dans une véritable stupeur, il n'en est pas revenu.

Les français, sont, en général, de très braves gens, très attachés à leur famille et aussi à leurs intérêts individuels, mais ils se préoccupent assez peu des affaires publiques.

Certes, ils lisent leur journal pour se tenir au courant des événements politiques, mais en général, ils se contentent de penser que leur gouvernement est composé de fumistes et de se dire : « Mordus du chien ou de la chienne, nous serons toujours mordus ! » ou bien : « Plus cela change, plus c'est la même chose ! » et autres aphorismes qui s'adaptent très bien à leur paresse d'esprit.

S'ils jugent ainsi leurs gouvernants, il n'en est pas de même pour les hauts gradés de l'armée. Les généraux couverts d'or et de décorations, revêtus de brillants uniformes, caracolant sur de magnifiques chevaux, faisant sonner leurs grands sabres, leur en imposent. Ils sont restés cocardiers depuis le premier empire, malgré les sévères leçons de 1815 et de 1870. Aussi, ont-ils cru facilement que l'Etat-major ne pouvait avoir tort dans l'affaire Dreyfus et que celui-ci était vraiment coupable.

Ce sont les jésuites qui ont monté cette affaire avec une habileté indéniable. D'ailleurs, ils sont de maîtres fourbes et il ne faut pas oublier qu'ils ont à Rome la première école de politique du monde, aussi, leur machination était-elle généralement conçue ; elle devait réussir et elle a réussi.

Bien des causes les ont favorisés. Les Français, depuis les désastres de 1870, ont sacrifié des milliards et se sont assujettis à toutes les exigences du service militaire obligatoire ; ils l'ont fait sans se plaindre par suite de leur attachement profond à leur pays.

Il est tout naturel qu'ils aient cru tous ces sacrifices utiles et efficaces ; on leur a dit que les officiers supérieurs de l'armée passaient les nuits à dresser des plans de mobilisation, d'attaque et de défense, à inventer des engins secrets et terribles pour mettre en déroute l'ennemi qui, non content de nous avoir ravi l'Alsace-Lorraine, méditait un nouveau démembrement de notre pays ; ils l'ont cru et ils devaient le croire.

Un beau matin, on leur apprend qu'un juif portant un nom allemand venait de livrer ces merveilleux plans et secrets à l'Allemagne et que ses corréligionnaires prenaient fait et cause pour lui ; alors, une immense clameur s'est élevée de tous les coins du pays ; les jésuites ont soufflé le feu en dessous ; les journaux cléricaux ont excité la fureur populaire ; devant un tel déchaînement, on a pu se demander un moment ce qui allait se passer.

Vraiment notre race n'est ni méchante ni sanguinaire, car sans cela, tous les malheureux circoncis et tous les ceux qui portent un nom allemand, eussent-ils été alsaciens, auraient été impitoyablement massacrés.

Ce qui s'est passé en Algérie où l'élément espagnol et l'élément italien dominent sur l'élément français, démontre d'ailleurs ce que nous attendait si nous avions eu les mêmes éléments ethniques en France. Quoique les jésuites et les moines ne soient parvenus qu'à faire déconsidérer quelques devanciers catholiques en France, malgré tout les Français garderont rancune aux juifs et aux allemands de nom ou sont-ils naturalisés ou même alsaciens.

En vain, les militants socialistes, qui avaient été mis au pouvoir de la démocratique machination de leurs ennemis, avaient de leur ouvrir les yeux aux malheureux et il a fallu la découverte [illegible] l'odieuse collusion de Henry [illegible] par l'Etat-Major pour [illegible] dire à l'évidence, [illegible] Cour de cassation a [illegible] oreilles des plus sourds, et les yeux les plus aveugles. Ils ont bien été forcés d'admettre que le bon public avait été abominablement trompé.

Il faut être aussi pervers que les lecteurs de la *Libre Parole* et aussi obtus que ceux de l'*Intransigeant* pour ne pas en convenir.

Si le danger est écarté du côté de l'opinion publique, il n'en est pas de même du côté de l'armée.

Les officiers qui se sont rendus coupables des faux montrent ce que peut la suggestion mentale sur les cerveaux déprimés par l'éducation cléricale et leur cas jette un jour bien sombre sur ce qui nous attend si nous n'arrivons pas à couper le mal dans sa racine.

En effet, les jésuites prennent les enfants de la classe bourgeoise, leur triturent la cervelle et les poussent vers la carrière militaire pour s'en faire des instruments. Ceux qui ont l'esprit un peu faible — et ils sont nombreux — deviennent dans leurs mains de véritables sujets comme ceux dont disposent les Pickman et les Donato, et ce qui rend la chose dangereuse, c'est qu'ils sont dépositaires de la force publique, revêtus de hauts commandements, et armés.

A un moment donné, ils peuvent être lancés *moralement* sur la société civile et entraîner tous les officiers sortis comme eux des écoles cléricales qui sont légion.

Qui peut dire si les officiers libéraux ou républicains seront de force à les arrêter, qui sait ce que contient dans son cœur la foule muette des sous-officiers et des soldats ?

Les jésuites ont pu suggérer des faux aux officiers de l'Etat-Major, ils ont échoué quand ils ont voulu leur suggérer la révolte, mais ne doutons point qu'ils recommenceront à la première occasion qui leur paraîtra favorable.

Le danger n'est pas immédiat, mais il existe, il est même plus proche que les Pangloss de l'opportunisme le proclament.

En tous cas, c'est à nous autres, socialistes, de veiller, car c'est dans nos rangs que se sont rangés les derniers hommes qui aient du caractère dans le parti républicain, et, de plus, il n'y a plus que nous qui pensions déterminer dans les masses populaires un courant d'opinion publique capable d'arrêter les entreprises des jésuites et des moines espagnols *ou italiens qui infestent notre pays.*

Nous sommes d'ailleurs persuadés que nous n'arriverons pas à débarrasser la France du péril clérical avant que nous ayons mis notre programme à exécution, la grande force du clergé et surtout des ordres mendiants provenant de ce qu'ils sont les ci-pendants des aumônes des riches.

Ch. BRUNELLIERE.

Echos & Nouvelles

[illegible]

Le docteur allemand a relevé avec soin la constitution géologique du sol dans tout le district, qu'il a trouvée assez pareille à celle des mines de Kimberley, et, pour une très petite somme d'argent, il s'est rendu acquéreur de vingt cinq pierres de la plus belle eau, pesant ensemble 40 carats.

FIGURES
FRANCIS DE PRESSENSE

Nettement, loyalement, Francis de Pressensé s'est venu au Socialisme et la République [illegible] t se félicite de cette recrue, que le soudard de Saxe honore de ses vaines injures.

Son père, le pasteur Edmond de Pressensé avait courageusement combattu la haine et les fleaux de l'Empire et, à l'Assemblée nationale, où la Seine l'avait envoyé siéger, il avait essayé de défendre les gardes nationaux de Paris contre la rage versaillaise et les [illegible] de la [illegible] contre les menées cléricales.

Francis de Pressensé est un [illegible] taire d'ambassade, il a été sur les [illegible] de l'Irlande en Italie remarquable.

HUMANITÉ PATRONALE

A entendre les hauts cris poussés par les patrons comme à l'ouïe des accidents du travail, on aurait pu croire qu'ils affectent d'être écorchés tout vifs, [illegible].

Les tarifs des primes d'assurances publiés l'autre jour, et qui réduisent le risque quelques centimes par frac de salaire ont démontré combien cet émoi était factice.

Aujourd'hui que ça n'a pas pris, les patrons font savoir eux-mêmes que leur terrible campagne était de la pure [illegible] qu'au fond ils les tarifs les prirent responsables d'accidents leur importe peu, attendu que s'il y avait jadis des accidents, c'est parce qu'en gérant deux autres patrons le voulaient bien et ne se préoccupaient pas de les diminuer, parce que ceux qui [illegible] n'aucun tort à leur caisse.

Mais maintenant qu'il va falloir payer les membres coupés, on leur en coûtera plus, voilà tout.

Ce sont les patrons eux-mêmes qui le révèlent par leurs organes techniques les plus autorisés.

Prenons l'industrie du bois, par exemple, scierie et menuiserie, une des plus dangereuses jusqu'ici.

Les scieurs et mouliériers savent combien de doigts ils ont laissés, [illegible] qu'il y en a pour [illegible] avant les mains [illegible]. Eh bien, il est tellement entendu que rien n'est plus facile que de supprimer la plupart de ces accidents.

Il suffit de conduire la pièce à travailler automatiquement au lieu de la conduire par main d'homme.

C'est une fois [illegible] de rien du tout dans l'outillage et les [illegible] qui faisaient [illegible] une chair à pâté conservent leurs membres et doigts.

Mais où l'ingénieur de l'employeur se manifeste de façon à en être presque épouvantable, c'est que le sentiment d'humanité n'a absolument rien à voir avec ce progrès de l'outillage.

Tant que l'assurance n'a pas été obligatoire il était pouvait tailler tant qu'il voulait dans les chairs, l'employeur n'en avait cure, un ouvrier de blessé, deux de retrouvés ; mais dès lors qu'il y a une prime à payer, le patron s'inquiète de faire baisser le tarif, et il y emploiera le moyen nécessaire qui est de substituer aux engins dangereux des instruments *inoffensifs*, connus mais laissés de côté jusqu'ici parce qu'il n'y avait aucun bénéfice d'argent à en espérer.

Incidemment l'homme est parfois un bien vilain animal.

NOS DEPÊCHES
(Par service téléphonique spécial)

La Crise Ministérielle

Les démarches de M. Poincaré

Paris, 15 juin. — La première visite de M. Poincaré ce matin a été pour M. Méline, qui lui a promis son concours et celui du groupe progressiste.

Il l'a vivement engagé à s'attacher à la formation d'un cabinet ayant pour programme exclusif la liquidation de l'affaire Dreyfus et basé, par conséquent, sur l'union du parti républicain.

M. Ribot, que M. Poincaré a vu en sortant de chez M. Méline, lui a fait la même déclaration.

M. Poincaré a demandé à M. Ribot s'il pouvait éventuellement compter sur son concours personnel. M. Ribot lui a répondu qu'il était [illegible] très [illegible], et qu'il accepterait de préférence un portefeuille secondaire, celui de l'instruction publique, qui lui permettrait de suivre les travaux auxquels il s'est voué comme président de la commission d'enseignement de la Chambre.

M. Poincaré, en quittant M. Ribot, s'est rendu chez M. Sarrien.

Après avoir exposé à celui-ci ses vues sur la nature de la combinaison qu'il prépare, il a dit à M. Sarrien qu'il serait très désireux d'avoir sa collaboration.

Mes amis les modérés, a ajouté M. Poincaré, ont confiance dans la modération de votre caractère et je suis résolu à prendre l'esprit de conciliation qui peut vous valoir le portefeuille de l'intérieur.

M. Sarrien a, [illegible], accepté. S'il entre définitivement dans la combinaison ministérielle de M. Poincaré, ce dernier est sûr, a-t-il dit à M. Sarrien, à donner un portefeuille [illegible] politique à un député modéré connaissant bien les questions [illegible] et pouvant [illegible] M. Sarrien. [illegible] est à M. Barthou que M. Poincaré a pensé pour ce rôle. Il lui donnerait par exemple le portefeuille des travaux publics.

M. Monis aurait la justice, et M. Poincaré se réserverait le ministère de la guerre.

M. POINCARÉ
accepte de former le ministère

M. Poincaré est sorti à 11 heures de chez M. Sarrien et s'est immédiatement rendu à l'Elysée, où il a déclaré à M. Loubet qu'il accepterait officiellement de former le cabinet.

M. Poincaré reviendra à six heures, à l'Elysée, mettre M. Loubet au courant de ses négociations.

A une heure de l'après-midi, on communique aux journaux cette note officieuse :

« M. Poincaré, accompagné de M. Bernard, son ancien chef de cabinet, a quitté son domicile ce matin à dix heures pour se rendre chez M. Méline avec lequel il s'est entretenu une demi-heure environ et qu'il a quitté après avoir conféré avec lui ses vues sur la situation parlementaire.

» A onze heures un quart, M. Poincaré a vu M. Sarrien, cette visite avait le caractère de la marine pour l'adepte de la Meuse.

» Aussitôt après, il s'est rendu à l'Elysée pour faire connaître au président de la République le résultat de ses démarches.

» A midi, l'Elysée communiquait la note suivante : « M. Poincaré a fait connaître à M. Loubet qu'il accepterait la mission de former le cabinet. »

» Le député de la Meuse s'est déjà assuré le concours de MM. Delcassé, Ribot et Sarrien.

» Il commencera cette après-midi ses démarches pour l'attribution des portefeuilles.

» On assure que M. Peytral ne fera pas partie de la nouvelle combinaison. »

Les pourparlers de l'après-midi

Voici une deuxième note officieuse communiquée à deux heures et demie de l'après-midi :

« M. Poincaré continue cette après-midi ses démarches. Il conférera en ce moment avec M. Deschanel. Il verra ensuite et successivement MM. Guillain, Peytral, Krantz, Delombre, Monis, Sarrien et Ribot.

» Il s'agit actuellement pour le futur président du conseil, de l'attribution des portefeuilles.

» M. Louis Bourgeois a refusé par dépêche de faire partie de la combinaison nouvelle, en assurant néanmoins le cabinet de son concours moral.

» Interrogé sur le portefeuille qu'il prendra, M. Poincaré a répondu qu'il ne savait si son choix se porterait sur la justice, la guerre ou l'intérieur.

Notre correspondant parisien nous télégraphie les renseignements suivants sur les démarches de M. Poincaré.

Voici, à six heures, où en étaient les négociations.

Devant le refus de M. Peytral, M. Poincaré a obtenu le concours de M. Delombre pour les finances.

M. Guillain a donné son acceptation pour les colonies.

Dans l'entrevue qu'il a eue avec M. Krantz il lui a demandé sa collaboration.

Il serait décidé ou à le conserver à la guerre ou à lui offrir la marine.

M. Poincaré nous a confirmé qu'il avait obtenu éventuellement le concours de M. Ribot pour l'instruction publique et de M. Sarrien pour l'intérieur.

Il se propose d'offrir le portefeuille du commerce à M. Monis, dont il était question jusqu'ici pour la justice. M. Poincaré tient beaucoup à prendre M. Barthou dans sa combinaison.

Après une entrevue, cette après-midi, avec M. Krantz, M. Poincaré s'est rendu chez M. Sarrien, à qui il a offert le portefeuille de l'intérieur.

M. Sarrien n'a accepté l'offre de M. Poincaré qu'à la condition que M. Barthou ne fasse pas partie de la combinaison.

Personnellement, M. Sarrien n'avait aucune objection à élever contre la présence de M. Barthou au ministère, mais ses amis politiques veulent à tout prix y consentir.

M. Poincaré a quitté M. Sarrien à [illegible] et s'est rendu chez M. Ribot dont il a obtenu l'adhésion définitive pour le portefeuille de l'instruction publique.

A la Chambre

La nomination a été plus grande encore aujourd'hui à la Chambre que les jours précédents.

Tandis que dans certains groupes on se montre absolument confiant dans le succès final des tentatives de M. Poincaré, d'autres persistent à penser que M. Poincaré n'aboutira pas.

[illegible] de M. Léon Bourgeois ainsi que celle de M. Peytral ont été très commentées et ont produit une impression plutôt défavorable.

Dans les groupes radicaux une certaine hostilité se manifeste notamment contre l'entrée de M. Ribot dans le ministère.

D'autre part, nombre de députés appartenant aux groupes reprochent, pour ainsi dire au futur cabinet de n'avoir point avec M. Poincaré, Sarrien et Ribot, un caractère suffisamment tranché et suffisamment énergique.

Les amis de M. Poincaré répondent à cela que le fait du remplacement de M. Krantz à la guerre par M. Poincaré lui-même est une signification suffisamment précise.

Néanmoins à l'heure où nous écrivons le sentiment général est plutôt pessimiste. Beaucoup disent que si la combinaison Poincaré avait pu se faire sur les bases indiquées, ce ne sera jamais qu'un cabinet de transition et d'attente.

Voici à cinq heures la liste que l'on donne comme probable.

Présidence et Guerre	MM. POINCARÉ
Justice	MONIS
Intérieur	SARRIEN
Affaires étrangères	DELCASSÉ
Finances	DELOMBRE
Travaux publics	TURRIER
Colonies	G. GUIAIN
Marine	KRANTZ
Agriculture	LEON BOURGEOIS
	Sénateur des Hautes-Pyrénées
Instruction publique	M. RIBOT

Vers le dernier moment, on annonce que M. Ribot ne serait pas entré dans le combinaison.

Dans les couloirs, le nom de M. Barthou est vivement blâmé par les radicaux et les socialistes.

Ceux-ci disent hautement qu'ils ne peuvent accepter l'ancien complice de Méline. Ils espèrent que M. Barthou ne donnera pas suite à ce projet.

Du reste, les amis de M. Sarrien affirment que celui-ci fera de l'exclusion de M. Barthou une condition *sine qua non* de son adhésion au cabinet.

PAS ENCORE DE MINISTÈRE

Ce soir, à 7 heures, M. Poincaré s'est rendu à l'Elysée et a mis le président de la République au courant de ses démarches de la journée.

Il verra demain matin M. Monis et lui offrira officiellement le portefeuille du commerce. Il aura de nouvelles entrevues avec M. Sarrien et peut-être avec M. Brisson.

LA RÉVISION
DU PROCÈS DREYFUS

La clef de l'Affaire

Paris, 15 juin. — Louons le Seigneur du Père du Lac ! Rien n'est fini, tout recommence.

La plus haute juridiction de France ayant donné son avis motivé et le suprême conseil de guerre étant à la veille de se réunir, on pouvait croire à l'Affaire à peu près close. Erreur ! La *Patrie* de Millevoye vient de trouver une clef pour la rouvrir. Encore une clef. On en a usé un trousseau depuis deux ans. Cette clef, la dernière en date, a été apportée à la *Patrie* par une personnalité considérable dont il est inutile de donner le nom. » C'est parbleu.

Cette personnalité mystérieuse ressemble comme une sœur au Fonctionnaire anonyme, « qui sait tout mais ne veut rien dire » pas même à son correspondant Q. de Beaurepaire.

Il sied donc de nous rassurer, nous autres, devins-prophètes de l'aveu même de la *Patrie*, cette clef — qui est toute la clef de l'Affaire — est aujourd'hui, entre les mains du général Mercier.

Alors, n'est-ce pas c'est clair ! comme disait l'autre. Si cette clef est produite par Mercier, il n'y a pas le doute : c'est une fausse clef !

La *Patrie* déclare travailleur que le général aurait fait « cambrioler » l'ambassade d'Allemagne et y aurait saisi le bordereau qu'il lui aurait fallu vendre, par la suite au comte de Ménestrel mais après l'avoir fait copier ou décalquer par Esterhazy.

Bien cela, d'après la *Patrie*, d'accord avec M. Deguy.

Cette fable est inepte, ridicule.

Son auteur, qui la produisant, cherche vainement à la faire vivre, à l'appuyer d'un faisceau de quelque vraisemblance.

Nouveau mensonge nationaliste

M. Krantz, ancien ministre du cabinet Dupuy, aurait démenti suivant au propos qui lui avait été attribué par quelque nationaliste, colportant du mensonge et que nous avons publié dans notre précédent numéro, sous toutes réserves.

Ce démenti serait qui aurait eu lieu entre M. Krantz et Siegfried, rapportée par les journaux et dans laquelle M. Krantz aurait déclaré que la cour de cassation n'avait modifié en rien son opinion sur la culpabilité de Dreyfus, est absolument inexacte. M. Krantz n'a jamais fait de confidences à personne à ce sujet.

LA PROSE D'UN COLONEL

Jaloux des lauriers décernés par les fumistes nationalistes au général Hartlisenmitt pour les « cocnonneries » qui viennent de le signaler à l'attention publique, un certain colonel, colonel d'artillerie de son métier, s'adresse aux soldats placés sous ses ordres l'ordre du jour suivant :

Officiers, sous-officiers, brigadiers et canonniers,

Un individu, qu'il [illegible] je ne ferai pas l'honneur de le nommer, a écrit dans le journal [illegible] des articles pour moi.

Cet homme [illegible] d'un coup d'épée [illegible] ces lignes :

« Monsieur, les règlements militaires ne [illegible] pas pouvoir [illegible] de [illegible] dans [illegible] que vous [illegible] dans [illegible] ».

[illegible] que les militaires [illegible] ne lisent pas habituellement les journaux socialistes, il est [illegible] que [illegible] ne sont prévus. [illegible] faire connaître [illegible] qu'il le colonel de Saxe, [illegible] d'artillerie, se [illegible] les [illegible] français [illegible] sans la [illegible] mépris [illegible] qu'on [illegible] ».

[illegible] les [illegible] les [illegible] les [illegible] mépris [illegible] sont [illegible].

[illegible] les [illegible] les [illegible] heures [illegible] les [illegible] ne [illegible] ».

La [illegible] DE SAXE.

La lettre [illegible] dans cette [illegible] d'autre [illegible] sense qu'avait [illegible] concernant la lutte [illegible].

FEUILLETON DU 17 JUIN 189[illegible] 1[illegible]

LA BELLE SARAH
PAR PIERRE ARNOUS

XI
Difficultés

— Madame, lui dit-elle, le docteur Mingret que vous avez vu hier chez moi, et qui venait, sans que je le connusse, simplement parce qu'il avait soigné votre fils, me prier d'intercéder pour lui ainsi que pour son courageux camarade, le docteur Mingret m'a rendu compte, il y a un instant, des démarches qu'il a faites. Il est désolé, ayant échoué presque partout... La situation de votre enfant est terrible.

— Hélas ! gémit Mme Langeval.

— Rassurez-vous, madame, tout n'est pas irrémédiablement perdu. Je ne vous l'ai pas dit encore, mais je réprouve de toute la force de mon âme la lutte terrible qui vient de finir. Cependant, je ne suis pas du parti des impitoyables... Et puis, il y a entre votre fils et moi un lien qui m'oblige à tout faire pour le sauver.

— Un lien ? interrogea Mme Langeval au comble de la surprise.

— Je m'exprime mal, continua Jeanne, puisque déjà des soupçons naissent dans votre esprit, et que vous demandez si vous pouvez encore accepter mon aide... Rassurez-vous ! Ce qui m'attache à votre cause, à la cause de votre fils, n'a rien qui puisse vous forcer à rougir d'être vue chez moi...

— M'expliquerez-vous ..

— Non. Le secret que j'ai là, le secret qui me brûle ne m'appartient pas. Je vous demande seulement de me garder votre estime quand je vous aurai rendu votre fils... Car, je vous le rendrai, je vous le jure !... Après tout, quittez-moi !... il ne faut pas que l'on sache que vous êtes venue... Au revoir, madame !... ou plutôt adieu. . Du courage, surtout !... Tout me dit que vous êtes au bout de vos épreuves. Les miennes commencent. N'essayez pas de m'arrêter : ne luttons pas de générosité !... J'ai la dure notion de mon devoir, je l'accomplirai jusqu'au bout, malgré tout. Encore une fois, adieu, madame.

— Vous me faites peur !... Est-ce que j'ai introduit le malheur ma suite dans votre maison ?

— Non. Je bénis le hasard qui vous a conduite jusqu'ici, puisqu'il va me permettre de réparer une action abominable qui eût empoisonné mes jours, si elle avait eu toutes ses conséquences ..

— Adieu !

Et Jeanne rentra dans sa chambre.

Il était temps. Ses forces l'abandonnaient.

Elle n'eut que le temps de se jeter sur un siège.

Mais il était dit qu'elle viderait jusqu'au fond la coupe d'amertume.

Elle était seule depuis quelques minutes à peine, que sa femme de chambre entra.

— C'est monsieur qui fait demander à madame si madame peut le recevoir.

— Comment !... Il ose !... murmura Jeanne.

Puis, à haute voix, elle ajouta :

— Eh bien ! qu'il entre... Je l'attends !

Georges pénétra sans hâte dans la chambre de sa femme : il essayait visiblement de se maîtriser, et ce fut sur un ton de persiflage qu'il dit :

— J'ai su que vous avez été souffrante ces jours-ci. J'ai beaucoup regretté que la rigueur avec laquelle vous m'avez refusé votre porte m'ait privé de la satisfaction de vous donner mes soins.

— Monsieur, répondit Jeanne, j'ai cru vous faire comprendre qu'entre vous et moi il n'y avait plus rien de commun. Si vous n'êtes venu ici que pour railler, vous pouvez vous retirer.

— Ah ! c'est ainsi, fit Georges qui ne cherchait plus à contenir la rage où le dédain de sa femme le jetait. Eh bien ! non, je ne suis pas venu pour railler. Je suis venu parce que je croyais vous trouver raisonnable ; parce que je supposais que vous voudriez éviter, comme moi, de rendre public le scandale qui résulte de votre trahison !... J'avais l'espoir de vous voir repentante, ne demandant qu'à expier, qu'à oublier, qu'à me faire oublier votre conduite...

— Je n'oublierai jamais l'injure que vous m'avez faite.

— Jeanne ! Jeanne ! prenez garde !... Je vous aime encore, je n'ai pas cessé de vous aimer !... J'admets que nous fassions bon marché de nos sentiments réciproques. Mais, vous le savez, nous nous devons à notre monde... Voulez-vous d'une paix honorable pour nous deux ? Nous reprendrons la vie commune. Nous ne jetterons pas notre honte en pâture à la malignité publique. Peut-être arriverai-je à oublier... Alors...

— Taisez-vous, monsieur !... taisez-vous ! dit Jeanne debout et hors d'elle-même. Après ce que vous avez fait, après ce que vous avez dit, après ce que vous avez exigé de moi pendant cette nuit d'épouvante dont le souvenir exécrable ne s'effacera jamais de ma mémoire, après tout cela, je vous hais d'une haine implacable. Aujourd'hui, après ce que vous venez de me proposer, je vous méprise... Sortez !

— Pas avant de vous avoir fait part d'une nouvelle des plus fâcheuses, dit Georges qui, sentant la partie perdue, reprenait son ton hautain et persifleur d'homme du monde... Vous ignorez, sans doute, que votre amant n'était pas mort... Mais il n'en vaut guère mieux, car on le juge demain.

— Bourreau ! lui cracha Jeanne au visage, après avoir vivement marché vers lui. Bourreau ! C'est toi qui l'as livré ! C'est moi qui le sauverai !

Et Georges étant sorti, elle s'effondra sur le sol avec un grand cri douloureux qui se répercuta longuement dans la petite maison silencieuse.

XII
Le sacrifice

La salle nue où siège la commission militaire.

La besogne qui s'accomplit là est terrible et rapide.

On appelle les affaires, on interroge les prévenus, un avocat dit quelques paroles, les juges délibèrent, et la sentence qu'on entend le plus souvent est implacable ; « A mort ! »

Combien de fois, pendant ces jours affreux, les murailles de la salle ont entendu ces mots sinistres !

Et, tout autour, c'est un spectacle de deuil et de désolation.

Des femmes en pleurs, de pauvres vieillards que les sentinelles repoussent, des cris éperdus, des scènes lamentables !

C'est l'épilogue sinistre d'un drame colossal qui a palpité pendant plusieurs jours au cœur d'une cité immense, déjà secouée par les interminables épreuves du siège.

On pourrait croire que l'épître a momentanément cessé d'habiter le cœur des êtres, et que le lien qui unit les hommes aux hommes est brisé.

On lave le sang dans le sang, et l'horreur déploie ses ailes au-dessus de la ville encore mal réveillée de ses deux cauchemars successifs.

. . .

Dans la salle des audiences, une femme toute vêtue de noir vient de pénétrer.

A la voir si pâle et si distinguée sous ses habits de deuil, la sentinelle s'est crue en présence de quelque témoin, elle n'a rien fait pour l'empêcher d'entrer.

Les juges sont à leurs sièges.

On fait l'appel des prévenus.

La mystérieuse jeune femme ne bouge pas. Elle est comme étrangère à ce qui se passe.

Un imperceptible tressaillement l'agite seulement quand on appelle le nom de Raymond Langeval, bientôt suivi de celui de Jacques Rigaud.

Et l'interrogatoire commence presque aussitôt.

— Accusé, levez-vous... Vos noms et prénoms ?

— Raymond Langeval.

— Votre âge ?

— Vingt-six ans.

— Reconnaissez-vous avoir porté les armes contre l'ordre établi ?

— Je le reconnais.

— Qu'avez-vous à dire pour votre défense ?

— En ce qui me concerne, rien. J'accepte la responsabilité de mon acte. Mais il y a auprès de moi un homme qui n'est pas coupable. C'est Jacques Rigaud.

Il m'a trouvé dans la rue blessé, agonisant... Il m'a recueilli.

— Il savait qu'il donnait asile à un insurgé.

— Il l'ignorait, c'est moi qui l'ai trompé. Je l'ai raconté je ne sais plus quelle histoire d'amour. Je lui ai dit que j'avais été blessé par un homme qui m'avait trouvée dans la chambre de sa femme. Alors, il a consenti à me garder.

La femme en noir tressaillit de nouveau.

— C'est bien invraisemblable... Comment Jacques Rigaud n'aurait-il pas fait sa déposition le lendemain ? Comment ne vous aurait-il pas transporté à l'hôpital, au lieu de vous cacher dans une cave ?

— Parce qu'il supposait confusément sans doute qu'en des temps troublés comme ceux-ci, la justice ne contrôlerait pas avec beaucoup de minutie les alibis invoqués par les prévenus... La preuve qu'il avait raison, c'est qu'il est ici et que vous ne voulez vas me croire.

La voix de Raymond était vibrante et hautaine. En face de la mort, il n'avait plus aucune crainte. Il était brave et calme comme un héros. Parfois, cependant, sa voix devenait triste.

C'était quand l'image de sa vieille mère passait devant ses yeux.

— Assez ! ordonna le président. Jacques Rigaud, levez vous.

Rigaud obéit.

— Votre âge ? poursuivit la voix implacable.

— Cinquante-deux ans.

— Cet homme vous a-t-il fait le récit qu'il vient de rapporter ?

(*A suivre*.)